

# GUIDE DES PRODUITS DE LA RECHERCHE ET DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

—  
**SOUS-DOMAINES : SVE5**

**DISCIPLINES :** PHYSIOLOGIE, PHYSIOPATHOLOGIE,  
CARDIOLOGIE, PHARMACOLOGIE,  
ENDOCRINOLOGIE, CANCER, TECHNOLOGIES  
MÉDICALES

Décembre 2017



## SOMMAIRE

<b>A. COMPOSITION DE LA COMMISSION</b>	<b>4</b>
<b>B. PRODUITS DE LA RECHERCHE</b>	<b>5</b>
I. Journaux / Revues	5
1. Articles scientifiques	
2. Articles de synthèse / revues bibliographiques	
3. Revues	
II. Ouvrages	6
1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions	
2. Direction / édition scientifique	
3. Chapitres d'ouvrage	
4. Thèses publiées / éditées	
III. Colloques, congrès, séminaires de recherche	6
1. Édition d'actes de colloques / congrès	
2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès	
3. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche	
IV. Développements instrumentaux et méthodologiques	7
1. Prototypes et démonstrateurs	
2. Plateformes	
V. Produits et outils informatiques	7
1. Logiciels	
2. Bases de données / Cohortes	
3. Corpus	
4. Outils présentés dans le cadre de compétitions de solveurs	
VI. Brevets et licences	8
1. La valorisation	
2. L'invention	
VII. Rapports d'expertise, produits des instances de normalisation	9
VIII. Produits des activités didactiques	9
1. Ouvrages	
2. E-learning, moocs, cours multimedia	
IX. Produits destinés au grand public	10
1. Émissions radio, TV, presse écrite	
2. Produits de vulgarisation utilisant un support vidéo	
X. Autres produits propres à une discipline	10
1. Créations artistiques théorisées	
2. Mises en scènes	
3. Films	

<b>C. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE</b>	<b>10</b>
I. Activités éditoriales	10
1. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)	
2. Direction de collections et de séries	
II. Activités d'expertise	11
1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	
2. Activités de Consultant	
3. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques	
4. Évaluation de projets de recherche	
III. Organisation des colloques	11
IV. Accueil des post-doctorants et chercheurs	12
V. Transfert vers les industriels	12
1. Contrats de R&D avec des industriels	
2. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)	
3. Création d'entreprise, de start-up	
VI. Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives	13
1. Contrats européens (ERC, H2020...) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, ...)	
2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA...)	
3. Contrats avec les collectivités territoriales	
4. Contrats financés dans le cadre du PIA	
5. Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, ...)	
VII. Indices de reconnaissance	14
1. Prix et Distinctions	
2. Responsabilités dans des sociétés savantes	
3. Invitations à des colloques / congrès à l'étranger, séjours dans des laboratoires étrangers	

## A - COMPOSITION DE LA COMMISSION

M. Pierre-Michel BURBAUD, CNU44.04 (Physiologie)  
M. Denis DUBOC, CNU 51.02 (Cardiovasculaire)  
M. Alex De La TAILLE, CNU 52.04 (Urologie)  
Mme Héléne FRANCOIS, CNU 52.03 (Néphrologie)  
Mme Sophie GOMEZ, directrice des relations extérieures du centre de recherche en cancérologie de Lyon  
Mme Arlette GUFFROY, CNU85 (Pharmacologie)  
Mme Lucie KARAYAN-TAPON, CNU 47.02 (Cancer)  
M. Jean-Yves LeGUENNEC, CNU 66 (Physiologie)  
M. Alain LeGUERRIER, CNU 51.03 (Chirurgie Thorax et Vasculaire)  
M. Olivier OUDARD, CNU 65 (Biologie Cellulaire)  
M. Luc PENICAUD, CoNRS 24 (Cancer)  
M. Antoine MAGNAN, CNU 51.01 (Pneumologie, addictologie)  
M. Michel PLOTKINE, CNU 86 (Pharmacologie)  
Mme Stéphanie POMMIER, Chargée de mission à l'Inserm  
M. Antoine TABARIN, CNU 54.04 (Endocrinologie)

### Commission Valorisation économique

M. Pierre BREESE, IP Trust Innovation  
M. Serge CHAMBAUD, INPI  
M. Pierre COUBLE, Université de Lyon, CS Hcéres  
M. Ludovic HAMON, Pôle PRETI CNRS  
Mme Denise HIRSCH, INSERM transfert  
Mme Marie-Josèphe LEROY-ZAMIA, Chargée de Mission INSERM  
M. Georges MASSIOT, CS Hcéres  
M. Daniel SCHERMAN, Université Paris Descartes, Directeur d'Unité  
Mme Chantal VERNIS, SATT Lutech Paris  
EndFragmen

## INTRODUCTION

Le sous-domaine SVE-5 regroupe l'ensemble, vaste mais cohérent, des recherches allant de leurs aspects fondamentaux jusqu'aux approches translationnelles (« from bench to bedside ») portant sur l'étude des organismes vivants et des pathologies pouvant perturber leur fonctionnement, ceci dans un contexte généraliste (physiologie, pathophysiologie), systémique (cardiologie, pneumologie, endocrinologie), ou focalisé sur une pathologie (cancérologie).

Le sous-domaine SVE-5 intègre aussi la science du médicament (pharmacologie), la recherche, le développement et les applications en technologies médicales.

Le sous-domaine SVE-5 concerne principalement les commissions CSS3 (Physiologie et physiopathologie des grands systèmes), CSS2 (Pathologie du développement, hématologie et cancérologie) et CSS6 (Santé publique, Technologies de la santé) de l'Inserm ; les sections 24 (Physiologie, vieillissement, tumorigenèse), 28 (Pharmacologie-ingénierie et technologies pour la santé-imagerie biomédical) et 16 (Chimie et vivant) du CoNRS ; les sections de sciences 66, 68 du CNU et les sections de médecine (43, 44, 47 à 55) d'odontologie (56 à 58) et de pharmacie (80 à 82, 85 à 87) du CNU-Santé.

## B – PRODUITS DE LA RECHERCHE

### I. JOURNAUX / REVUES

#### 1. Articles scientifiques

Les membres de la commission ont été instruits des classements des journaux proposés par Thomson Reuters pour chaque spécialité. Si l'ensemble des membres souscrit globalement à la hiérarchie des revues proposées, la commission fait les commentaires suivants:

- 1.) Il faut distinguer les articles originaux provenant des thèmes développés par l'unité ou l'équipe, des articles en collaboration, des revues et des articles cliniques non directement reliés à l'activité de recherche de l'équipe.
- 2.) La représentation de certains journaux pose un problème, par exemple pour les disciplines de Pharmacologie et de Technologie Médicale.
- 3.) Les grands journaux généralistes sont absents comme par ex., *Science*, *Cell*, *Nature*, pour ne citer que des incontournables.
- 4.) Certains journaux sont surcotés car ils touchent une grande communauté de lecteurs, sont donc souvent cités, alors que les articles publiés ne sont pas forcément meilleurs que les articles publiés dans des journaux à lectorat plus réduit (cas des journaux ayant trait à la recherche transrationnelle, comme *Nature Med* pour n'en citer qu'un).

*En conclusion, même si le classement est utile, on ne pourra jamais s'affranchir d'experts pour évaluer la qualité du travail publié, quel que soit le journal (certains chercheurs parviennent à faire passer leurs articles dans de grands journaux, alors qu'à qualité et impact scientifique égaux, d'autres chercheurs se satisferont de journaux plus faibles en IF).*

#### 2. Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles, articles de vulgarisation, ...)

Les articles publiés dans des revues professionnelles (revues médicales,...) et les articles de vulgarisation (ex. Médecines et Sciences,...) sont à considérer comme des produits de la recherche.

#### 3. Revue

On se réfère aux bases de données pertinentes (Thomson Reuters).

## II. OUVRAGES

### 1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions

Non pertinent.

### 2. Direction / édition d'ouvrage

Il s'agit de produits de la recherche. On appréciera la qualité de l'édition et les responsabilités d'éditeur pourront être considérées comme « exceptionnelles » ou « excellentes » selon le rayonnement de l'ouvrage, international ou simplement national.

### 3. Chapitre d'ouvrage

On appréciera sur la qualité de l'édition et les responsabilités de rédacteur pourront être considérées comme « très bonnes » à « excellentes » selon le rayonnement de l'ouvrage, international ou simplement national.

### 4. Thèses publiées/éditées

Non pertinent.

## III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE

### 1. Éditions d'actes de colloques / congrès

Non pertinent.

### 2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès

Les résumés scientifiques publiés dans des actes de congrès sont considérés comme des produits de la recherche et rendent compte de l'activité et du dynamisme d'une unité de recherche. Ils sont à évaluer en particulier comme des produits de la recherche rendant compte de la formation par la recherche des doctorants.

Les comptes-rendus de congrès publiés dans des journaux référencés sont des produits de la recherche à prendre en compte également.

### 3. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche

Non pertinent.

## IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES

### 1. Prototypes et démonstrateurs

À considérer dans le chapitre Brevets.

### 2. Plateformes

La responsabilité de plateformes doit être prise en considération. Elle représente pour les chercheurs/ingénieurs/techniciens, une mission souvent critique pour une unité. Ce type d'activité est également chronophage. Les comités d'experts sont invités à les examiner au cas par cas, compte tenu de la diversité de leurs structures.

On distinguera les plateformes labélisées (INCa, IBISA) ouvertes nationalement, des plateformes spécialisées ouverte localement à la communauté scientifique du site (Biol Cell, animaleries, ...).

Les publications issues des plateformes sont à considérer comme des produits de la recherche. On distinguera les publications directement issues des travaux de recherche et développement de la plateforme elle-même et les articles obtenus par collaboration avec les équipes utilisatrices.

## V. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES

### 1. Logiciels

Les logiciels développés par l'unité/l'équipe et mis à la disposition de la communauté sont à considérer comme des produits de la recherche. On évaluera le nombre de citations dans des publications, le nombre de visites, l'existence d'une licence, etc.

### 2. Bases de données / cohortes

Les collections (souches,...), les biobanques (tumorothèques,...), les centres de ressources biologiques et les bases de données (molécules, ...) sont à considérer comme des produits de la recherche. Pour les bases de données, on tiendra compte du nombre de visite du site, du nombre d'utilisateurs, du nombre de citations, de l'entretien, du libre accès ou non, et de la facilité d'utilisation, etc... Pour les biobanques, les collections, les centres de ressources biologiques, on tiendra compte de la rareté des échantillons, du nombre d'échantillons, etc...

Les essais cliniques, s'ils relèvent d'essais initiés ou réalisés avec des molécules provenant de l'académique, sont à considérés comme des produits de la recherche.

Les tutoriels/ Outils d'aide à la décision sont des produits de la recherche utilisés en thérapeutique, on relèvera le nombre d'utilisateurs, la facilité d'utilisation,...

### 3. Corpus

Non pertinent.

### 4. Outils présentés dans le cadre de compétitions de solveurs

Non pertinent.

## VI. BREVETS ET LICENCES ET DÉCLARATIONS D'INVENTION

### 1. La valorisation

La commission rappelle la nature plurielle de la valorisation. En dehors du champ économique, les activités d'expertise, les interactions multiformes avec la société en relèvent de fait. Participent aussi de la valorisation de nombreux objets tels que bases de données, logiciels, bio-banques, matériels biologiques, équipements optimisés, plateformes, etc.

Pour ces actifs, l'estimation de leur valeur tient essentiellement à l'intensité de leur utilisation, qu'on peut apprécier par le nombre d'utilisateurs mais aussi le type d'utilisateurs (académique ou privé) et la valeur des contrats associés.

### 2. L'invention

Un brevet ne saurait être une fin en soi, mais pour l'évaluateur, la démarche témoigne de l'intention de la part des personnels de la recherche de s'investir dans un partenariat avec une entreprise. Ce partenariat engage véritablement les personnels des unités/équipes, ce qui doit être reconnu lors de l'évaluation.

L'ouverture aux applications peut prendre diverses formes depuis l'intention de protéger un résultat de recherche jusqu'à une réelle exploitation par un acteur du monde économique et, si possible, une rentabilité financière.

La formalisation la plus en amont est la **déclaration d'invention**. Les tutelles encouragent à ce que cette étape ne soit pas contrainte. La retenir comme élément différenciant lors de l'évaluation a fait débat, et il n'a pas émergé une position unanime sur ce point. À l'appui de leur reconnaissance comme produit de la recherche, les DI peuvent être considérées comme une première démarche/volonté de vouloir protéger et valoriser économiquement ses résultats innovants. Les indicateurs permettant de les évaluer peuvent être le nombre déposé pour une période donnée et l'obtention de financements d'aide à la maturation associée.

L'**enveloppe Soleau** n'a pas été retenue non plus par la commission comme différenciante, puisqu'elle sous-tend une démarche individuelle de protection de l'invention.

Les formes retenues, et dont la valeur ajoutée augmente, sont dans un ordre hiérarchique croissant d'importance en tant qu'élément différenciant :

- Le **brevet déposé**

C'est un produit de la recherche caractérisé. La politique des tutelles est souvent d'encourager à déposer tout ce qui est brevetable, sans toutefois qu'il y ait de brevet avec une très faible portée et/ou sans perspective réelle de partenariat avec une société, ceci dans l'intention de donner une chance à tous les projets puisqu'on ne peut anticiper le devenir d'une invention brevetée. La déclaration par les unités/équipes des brevets déposés au cours du contrat constitue un facteur différenciant.

- Le **brevet délivré**

Il est validé par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) ou par l'Office Européen des Brevets ou un autre office national de brevets (notamment USA ou Japon). Il importe que les équipes et unités qui font état d'un portefeuille de brevets délivrés en précisent le nombre, le nombre de citations éventuelles dans d'autres brevets, ou publications, et leur extension internationale ou non.

- Le **brevet valorisé**

Il constitue un aboutissement et doit être pris en compte comme tel. Pour en apprécier la valeur propre, on recommande que les unités/équipes précisent :

- le contrat de collaboration avec une entreprise dans lequel il est cité comme « art antérieur » nécessaire à la collaboration ;



- les principales conditions financières de l'accord de transfert (licence, cession, option sur licence, autres) signées avec un partenaire économique et les possibles retombées en royalties, si elles sont connues ;
- la nature et le montant du programme de maturation conduit par une structure *ad hoc* (INSERM Transfert, SATT, autres) en vue du transfert vers une entreprise.

Enfin, il y a lieu de distinguer formellement les licences ayant généré un cumul financier très élevé (de plus de 500 K€ ou plus) lorsqu'une telle situation – rare – se présente (la non-divulgence des retours financiers est cependant fréquente pour ces exploitations très rémunératrices).

S'agissant d'informations relevant du secret des affaires, si un indicateur devait être retenu, il pourrait être proposé du type licence en cash vs Upfronts, milestones, royalties, vs equity, par exemple.

## VII. RAPPORTS D'EXPERTISE, PRODUITS DES INSTANCES DE NORMALISATION

Les activités d'expertises sont multiples et il est difficile d'en dresser la liste de manière exhaustive. On peut distinguer deux types d'expertise/consultance :

- Les études pour les pouvoirs publics (ANSM, InSV...), les instances européennes et internationales (OMS...), sont à considérer comme étant de niveau exceptionnel ;

- Les contributions à l'élaboration de standards sont à considérer comme produits de la recherche. On appréciera, dans la mesure du possible, l'impact et le rôle de ces études en termes de décision et d'actions.

## VIII. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES

### 1. Ouvrages

Il s'agit de produits de la recherche (livres pour les étudiants, collections de l'Inserm,...). On prendra en compte la nature de l'ouvrage, sa spécialisation, le lectorat visé : parmi les ouvrages à destination des étudiants sont à distinguer les ouvrages internationaux touchant l'ensemble de la communauté étudiante et les ouvrages à lectorat uniquement national.

### 2. E-learning, moocs, cours multimedia

Ce sont des produits de la recherche à part entière. L'e-learning et les moocs seront évalués selon leur accessibilité, le nombre de personnes inscrites/utilisatrices, en distinguant ceux qui sont à vocation internationale de ceux qui sont à vocation nationale.

## IX. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC

### 1. Émissions radio, TV, presse écrite

La communication avec le grand public doit être considérée comme un produit de la recherche.

Il faut prendre en compte les interviews à diffusion large (télévision, presse nationale) à considérer comme d'excellent ou de très bon niveau selon le rayonnement/audience, les conférences Grand Public à considérer de niveau très bon ou bon selon l'importance de l'audience, les manifestations diverses telles que Fête de la Science (de bon niveau).

À considérer également, la sensibilisation aux questions touchant la science et la société des personnels politiques, notamment à travers l'audition des chercheurs par des comités issus des instances nationales (Sénat, Assemblée nationale), l'impact pouvant être considéré comme excellent ou très bon, des instances régionales (Conseil Régional) ou départementales (Conseil Général), l'impact pouvant être considéré comme excellent.

### 2. Produits de vulgarisation utilisant un support vidéo

La création d'une vidéo comme produit de vulgarisation du savoir scientifique est un produit de la recherche (à évaluer en fonction du nombre de vues sur internet par exemple, et du périmètre de diffusion, internationale, national, local, etc...).

## X. AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE

Non pertinent.

## C – ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE

### I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES

#### 1. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)

On retiendra pour l'évaluation la participation aux comités éditoriaux de grands journaux scientifiques, qui témoignent d'une reconnaissance internationale. On la considérera comme une activité de niveau exceptionnel ou excellent en fonction de la qualité du journal et de la responsabilité exercée : éditeur en chef, coéditeur, simple membre de comité de lecture de journaux...

#### 2. Direction de collections et de séries

Non pertinent.

## II. ACTIVITÉS D'EXPERTISE

### 1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation

Ces activités sont à hiérarchiser en fonction de l'instance d'évaluation (International : ERC, Human Frontiers Science Projects... ou national : CSS INSERM, CNU, CoNRS)

### 2. Activités de consultant

Ces activités sont à hiérarchiser en fonction de l'objet : membres de SAB, expert de comités d'évaluation divers.

### 3. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques

Ces activités sont à hiérarchiser en fonction de la qualité des journaux évalués (en référence aux indications fournies par Thomson Reuters).

### 4. Évaluation de projets de recherche

Les activités d'évaluation de projets de recherche européens (Projets UE, ERC ...) ou internationaux (NIH...) sont à considérer comme exceptionnelles, les activités d'évaluation de projets nationaux (ANR, INCa, ATIP-Avenir...) sont à considérer comme excellentes, les expertises pour les projets d'associations caritatives nationales (ARC, FRM, ANRS,...) sont à considérer comme excellentes ou très bonnes, les évaluations de projets régionaux sont à considérer comme de bon niveau.

## III. ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS

Les responsabilités d'organisateur ou de co-organisateur, ou de membres de comité scientifique de colloques-congrès doivent être reconnues, à pondérer en fonction de l'importance de la manifestation (nombre de participants, nombre de pays représentés, etc....).

On pondérera également l'appréciation en fonction du rôle exercé (organisateur, co-organisateur, membre du comité scientifique) et de deux niveaux de rayonnement des réunions scientifiques :

- celui des congrès internationaux, tels que Gordon, Keystone meetings, congrès mondiaux de spécialités, congrès internationaux européens, asiatiques, et autres de niveau exceptionnel ou excellent ;
- celui des congrès nationaux à pondérer par le nombre de participants (congrès des sociétés françaises de spécialités,... ) de niveau excellent, très bon ou bon en fonction du rayonnement des orateurs invités et du nombre de participants.

## IV. ACCUEIL DE POST-DOCTORANTS ET DE CHERCHEURS

L'accueil de post-doctorants et de chercheurs est à apprécier selon

- l'expérience en matière de recherche de la personne accueillie (responsable de groupe, professeur invité, senior/junior post doc ;
- la durée du séjour ;
- l'université d'origine et le laboratoire d'origine ;
- pour les post-doctorants le financement peut être considéré comme un critère de qualité : financement internationaux ex. Bourse Marie Curie (exceptionnel), Bourse d'associations internationales ex. EASL ... (excellent), nationales ATIP-Avenir, ANR (exceptionnel/excellent), aide au retour ARC (excellent/très bon), association caritatives (FRM, ARC, ANRS, etc...), régionales, locales (bon niveau).

## V. TRANSFERT VERS LES INDUSTRIELS

### 1. Contrats de R&D avec des industriels

Les Unités Mixtes de Recherche ayant un partenaire industriel illustrent un partenariat très intégré entre EPST et Industrie, fondé sur un contrat quinquennal et sur le partage des ressources et du produit de la recherche, mais leur nombre tend à diminuer.

Le pilotage de consortiums dans le cadre de contrats nationaux, (ANR...) ou internationaux (en particulier de l'Union Européenne qu'il convient de privilégier), avec participation d'industriels, est un indicateur positif des relations avec l'environnement économique.

La signature de contrats de Recherche avec un industriel (une plus grande valeur étant donnée aux contrats récurrents) confirme la qualité du support apporté par le Laboratoire à l'activité économique de valorisation.

Les bourses CIFRE sont aussi un indicateur des relations qu'entretiennent unité et équipes avec l'industrie.

Les Instituts Carnot font aussi partie du dispositif mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour encourager les échanges entre laboratoires académiques, petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire (PME et ETI). Y être associé est également un point à relever lors de l'évaluation.

Enfin, la commission considère que l'insertion dans le monde industriel des docteurs (à l'issue de leur thèse ou après un stage post doctoral) est aussi une manifestation de la qualité de la formation par la recherche des unités et équipes évaluées. Elle doit être soulignée comme facteur positif.

### 2. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)

Les Laboratoires communs représentent un partenariat très abouti qui s'inscrit dans la durée et confère souvent une visibilité internationale. Ils intéressent en priorité l'ingénierie et la chimie. Le CNRS est une tutelle qui encourage ce type d'interface entre les mondes académique et industriel. Une centaine de « LabCom » ont ainsi été créés.

Même si la confidentialité liée aux activités de LabCom est absolue, et rend difficile à l'évaluateur d'en avoir connaissance, la participation à un LabCom confère une haute valeur ajoutée.

### 3. Création d'entreprise, de start-up

La création d'entreprise est une étape structurante dont la valeur doit être reconnue par l'évaluateur. Elle implique un investissement très important de la part des personnels de la recherche, sans lequel les structures de maturation (offices de valorisation des organismes, SATT...) ne pourraient œuvrer.

Les unités et équipes devront préciser si leurs personnels sont à l'origine de la création d'une start-up, s'ils en assument des responsabilités de consultant à titre personnel ou conseiller scientifique (25.2) ou dirigeant (25.1) et la part d'ETP dévolue à cette activité.

La commission ne considère pas que l'attribution de prix au concours d'innovation justifie que l'on distingue ceux qui en sont bénéficiaires.

## VI. CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU CARITATIVES

### 1. Contrats européens (ERC, H2020...) et internationaux (NSF, JSPS, NIH...)

Ces contrats sont de niveau exceptionnel.

### 2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA...)

Ces contrats sont de niveau excellent.

### 3. Contrats avec les collectivités territoriales

Ces contrats sont de niveau très bon à bon. On note une grande disparité d'une région (ou département) à l'autre, ce qui offre des possibilités très variables. Certaines régions distribuent les subventions de façon large pour toucher un maximum de laboratoires (Ex : région Grand Ouest), tandis que d'autres ne financent que très peu la recherche (Ex : région PACA). Des régions comme Rhône-Alpes financent des projets plus ciblés et mieux dotés.

### 4. Contrats financés dans le cadre du PIA

Ces contrats sont de bon niveau.

### 5. Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM...)

Il faut distinguer ici

- Les labellisations d'équipes sur plusieurs années par des associations comme la Ligue Contre le Cancer, l'AFM, la FRM ou l'ARC (de niveau excellent) ;
- les subventions pour des contrats courts qu'octroient l'ARC, les Ligues contre le Cancer Départementales, certaines subventions FRM ou autres (niveau bon à très bon).

## VII. INDICES DE RECONNAISSANCE

### 1. Prix et Distinctions

Les prix et distinctions, décernés à une personne, participent à l'attractivité d'une unité/équipe. Ils peuvent être prestigieux, internationaux (niveau exceptionnel), nationaux (niveau exceptionnel à excellent), ou locaux (bon à très bon niveau).

On pourra se référer à la liste des prix de rang A et de rang B listés pour l'obtention de la Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).

### 2. Responsabilités dans des sociétés savantes

Ces activités sont à hiérarchiser en fonction de l'importance de la société savante, du retentissement international, national ou local.

### 3. Invitation à des colloques à l'étranger, séjours dans des laboratoires étrangers

Les participations aux colloques/congrès doivent être considérées comme des activités de la recherche prises en compte par le Hcéres. Ils reflètent le dynamisme de l'unité/équipe. On distinguera trois niveaux : conférencier invité (keynote, conférence plénière,...), intervenant oral sélectionné par le comité d'organisation, ou intervention sous forme de poster, animation de workshops ou de tables rondes qui se déclinent respectivement comme de niveau exceptionnel, excellent, très bon ou bon.

On pondérera également ces appréciations en fonction de deux niveaux de rayonnement des réunions scientifiques :

- celui des congrès internationaux, tels que Gordon, Keystone meetings, congrès mondiaux de spécialités, congrès internationaux européens, asiatiques, et autres (de niveau exceptionnel ou excellent) ;
- celui des congrès nationaux à pondérer par le nombre de participants (congrès des sociétés françaises de spécialités, de niveau excellent, très bon ou bon en fonction du rayonnement des orateurs invités et du nombre de participants.

Les invitations à donner des conférences dans des Instituts (à graduer en fonction du lieu et de la renommée de l'Institut) sont à prendre en compte comme activités de la recherche. Elles participent au rayonnement de l'unité/équipe.

Les invitations pour des séjours dans des laboratoires étrangers sont à considérer comme des activités de recherche à évaluer en fonction du rayonnement du laboratoire invitant et de la durée du séjour.